

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal n°85-2022

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	14/09/2022
Présents	17
Absents	6
Procurations	4
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du quatorze septembre deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi dix-neuf septembre à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, CHARRASSE Evelyne, MAISONNAVE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise.

Absents : DILLON Valérie, JOLIBERT Marie-Christine, MARROT Catherine, GIROUSSE Laurent, LACOSTE Guillaume, PEISER Jean-Luc.

Procurations : DILLON Valérie à CAUX Xavier, JOLIBERT Marie-Christine à CHARRASSE Evelyne, MARROT Catherine à LE MINEZ Monique, GIROUSSE Laurent à ALBAN Marie-Françoise.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Création de la commission locale du « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et désignation de ses membres.

La commission locale du « Site Patrimoine Remarquable » (SPR) doit être constituée et sera consultée sur l'élaboration, la révision ou la modification des outils applicables au SPR.

Cette commission est composée de membres de droit, ainsi que de trois collègues, composés en nombre égaux (5 maximum par collège) et pour chacun des membres nommés, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions : élus de la collectivité, représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, personnes qualifiées.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des membres et des suppléants qui constitueront la commission locale du « Site Patrimoine Remarquable » (SPR).

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la composition de la commission locale du Site Patrimoniale Remarquable comme suit :

• Elus de la collectivité :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Stéphane BOURDONCLE	Valérie DILLON
André ROQUES	Pierre ROUGE
Monique LE MINEZ	Véronique GARRIGUES
Christian PORTET	Marie-Christine JOLIBERT
Laurent GIROUSSE	Marie-Françoise ALBAN

Objet : Création de la commission locale du « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et désignation de ses membres.

- Représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

ASSOCIATIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Pays d'art et d'histoire		
Association des amis des couverts de Mirepoix		
Fondation du patrimoine		
Association Mirepoix en avant		
CAUE		

- Personnes qualifiées :

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la création de la commission locale du « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) ;
- **Désigne** les membres titulaires et suppléants dont les noms suivent pour siéger à la commission locale du « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) tel que présenté ;
- **De demander** la désignation d'un titulaire et d'un suppléant aux organismes désignés pour les représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et pour les personnes qualifiées ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Xavier CAUX

